OCTOBRE 2011 N°4

Chasseur de Côte-d'Or

La revue de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or

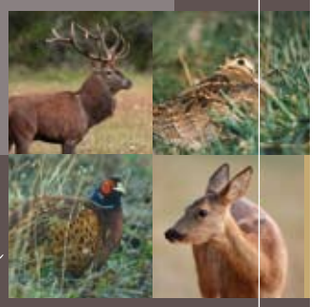

DOSSIER

Petit et grand gibier au rendez-vous ?

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte d'Or

PMA BÉCASSE

PRÉPAREZ VOS CARNETS !

REPORTAGE

UN CERF, DE LA FORÊT À L'EXPOSITION

Burgond Taxidermie

Spécialiste Oiseaux et petits mammifères
Réalisation de décors et diaporamas
(possibilité de sur-mesure)

Johann Guinot

39, rue des Vernottes
21110 CESSEY SUR TILLE
tel. 03.80.65.14.26 - 06.50.80.07.29
email : contact@burgond-taxidermie.com
site : www.burgond-taxidermie.com

GUILLIN CYRIL

MAÎTRE ARTISAN TAXIDERMISTE

PRÉSENTATION ASSUREE DES TROPHÉES
À L'EXPO DE CÔTE D'OR

POUR TOUS TROPHÉES
DE CHASSE ET SAFARIS

TARIFS ATTRACTIFS

82 RUE DU VAL D'AMOUR
39380 LA LOYE (JURA)

A SEULEMENT 30 MIN
DE DIJON

TÉL. 03.84.80.00.94 - 06.85.30.31.60

DIPLÔMÉ DE L'ECOLE DE TAXIDERMIE DE MEAUX

Site internet : www.guillin-cyril.fr.st
E-mail : guillin.cyril@free.fr

www.landrover.fr/notreplanete

NOUVELLE GAMME 2011

DES VÉHICULES MULTIFONCTIONS PARFAITEMENT ADAPTÉS À NOTRE PASSION

* Pack de bienvenue offert pour l'achat d'un véhicule neuf sur présentation de votre permis de chasse.

www.landrover.fr

RANGE ROVER

LAND ROVER

Nudant Automobiles

1 TER RUE ANTOINE BECQUEREL - 21300 CHENOVE

03 80 515 002

Chasseur de Côte-d'Or

La revue de la Fédération Départementale
des Chasseurs de la Côte-d'Or
N° xx - Mois année.

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Côte d'Or

photo de
couv quand
validée

Éditeur :
Fédération Départementale des Chasseurs
de la Côte-d'Or
28 A rue Perrières
BP 80576
21005 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 53 00 75 - **Fax :** 03 80 53 00 74
accueil@fdc21.com - www.fdc21.com
Directeur de la publication : M. Pascal Sécula
Responsable de la rédaction : M. Fabrice Aubert
Comité de rédaction : Fabrice Aubert,
Jean-Marc Belin, Michel Chalumeau,
Yves Lambert, Dominique Rigaud, Pascal Secula.

Rédaction :
TEMA | *presse*, Cyril Bignault
Crédits photos couverture : Vetal 1983 - Fotolia.com, FNC,
Raphaël Jourdan
Crédits photos : MM. Cyril Bignault, Bruno Flamand,
Pascal Perrotey-Doridant, FNC, FDC21 - Julien Sere.

Publicité nationale et départementale :
ATC, 23 rue Dupont- des-Loges
57000 METZ
François Bederstorfer
Tél. : 03 87 69 18 12 - **Fax :** 03 87 69 18 14,
Email : f.bederstorfer@groupe-atc.com

Administration des ventes :
Justine Delarue
Tél. : 03 87 69 89 09 - **Fax :** 03 87 69 18 14
Email : j.delarue@groupe-atc.com

Conception éditoriale et graphique, rédaction :
TEMA | *presse*
23 rue Dupont- des-Loges
57000 METZ
Tél. : 03 87 69 18 01

Rédaction graphique: Pixel Image **Tél. :** 03 87 69 18 05
Impression: Groupe Socosprint imprimeurs
88000 Épinal
certifié PEFC CTP/1-013,
Chasseur de Côte-d'Or est issu de forêts gérées
durablement et de sources contrôlées.
Dépôt légal : à parution
ISSN : en cours

ÉDITO

BONJOUR À TOUS !

Depuis le 1er juin dernier, nous pouvons exercer à nouveau notre passion. Quoi de plus magique que de se retrouver seul dans un bois vers 5 heures du matin afin de chercher, repérer, identifier un chevreuil. L'objectif : le voir avant d'être vu !

Puis, avec nos jumelles, on essaie de déterminer le sexe, l'âge, en attendant parfois de longues minutes que notre petit cervidé daigne relever la tête entre deux touffes d'herbe.

La suite c'est selon notre humeur, notre envie du moment, et dans tous les cas cela n'est que du plaisir !

Lors de ces sorties, combien d'images inédites gardons-nous en tête ? Deux jeunes renards chahutant ensemble, un sanglier dérangé par notre odeur quittant rapidement la place, en donnant au passage le signal d'alerte au reste de la compagnie, deux cerfs en velours sur une place de gagnage et parfois même un blaireau qui vous suit ou vous approche à moins de cinq mètres pour finalement déguerpir avec une agilité et une rapidité surprenantes !

Bref, tant d'images invisibles en battue !

Puis fin août, c'est l'ouverture du canard, les retrouvailles entre amis. Cela commence par la levée d'un étang, quelques minutes de tir suivies de recherches avec son chien aux formes encore arrondies, pour rapporter le gibier. Et bien évidemment, tout cela se concluant par un sympathique « casse-croûte », chacun racontant ses vacances ou projetant sa future saison de chasse…

Pour ce quatrième édito, vous l'aurez compris, j'avais simplement envie, en vous souhaitant à tous une excellente saison cynégétique 2011/2012, de vous parler uniquement de chasse !

Et croyez bien que malheureusement l'actualité fédérale d'un Président, des Administrateurs et des Permanents ne le permet pas toujours…

PASCAL SECULA
Président de la Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or

SOMMAIRE

4 **LES ÉCHOS DE LA FÉDÉRATION**
Toute l'actualité de votre département

14 **LES ACTUS PMA BÉCASSE**
Le prélèvement s'harmonise au niveau national

12 **REPORTAGE**
Un roi… de la forêt à l'exposition des trophées

14 **DOSSIER SPÉCIAL OUVERTURE**

15 Petit gibier, une saison prometteuse

17 Les sept GIC petit gibier de Côte-d'Or

19 Grand gibier, tendances avant ouverture

LE BILAN

La responsabilisation en ligne de mire

Malgré une hausse importante du tableau sanglier en 2010/2011, c'est le chiffre des dégâts de gibier qui a marqué cette assemblée générale, notamment en raison du cours des denrées agricoles. Les chasseurs ont par ailleurs voté une augmentation du timbre grand gibier.

FDC21 - Julien SERE

Plus de 600 chasseurs étaient présents au cours de cette assemblée générale organisée le 16 avril dernier, au palais des congrès de Dijon.

Le cru cynégétique 2010-2011 en Côte-d'Or s'accorde avec record. Record en termes de prélèvements, notamment ceux de sangliers avec près de 15 400 individus au tableau départemental. Record, suite logique, de demande d'attribution « sanglier » au cours de la même saison (20 684) et en mars 2011 (19 555) pour celle à venir. Les chasseurs de Côte-d'Or ont bien réagi en prélevant 2 400 sangliers de plus que la saison 2009-2010, montrant ainsi que le message de la FDC21, appelant à la « responsabilisation des chasseurs », est bien passé. Le problème, c'est que depuis trois ans le volume « dégâts » ne diminue pas (il se maintient autour de 17 000 quintaux), « *et cela, malgré les 900 km de clôtures installés en 2010/2011 grâce à la bonne entente de certains chasseurs et agriculteurs* », a rappelé le président Pascal Sécula.

Compte tenu du niveau record des populations, du volume quintaux des dégâts stabilisé, et du prix des denrées agricoles (en moyenne 60 % de hausse sur l'ensemble de la production par rapport aux 2 dernières saisons), la fédération a été dans l'obligation de faire voter un budget « *hautement responsable* ». « *Avec la hausse du cours des denrées agricoles, la campagne 2010-2011 s'annonce donc difficile* », a rappelé Michel Monot, le secrétaire fédéral, dans son rapport d'activités. La traduction dans les comptes arrêtés au 30 juin 2011 fait apparaître un déficit concernant les dégâts de l'ordre d'1 million d'euros (2,7 millions d'euros

REPÈRES

40 Le nombre de cerfs « économisés » en raison des nouvelles règles de prélèvements mises en place en 2010/2011. On ne peut plus baguer un C1 avec un bracelet C2. Les cerfs de dix cors sont C1 ou C2, et les C1 à 8 seulement en 2006.

48 C'est en pourcentage, le taux de réalisation des cerfs attribués à la vénerie en Côte-d'Or lors de la campagne 2010/2011, soit 16 animaux sur 33. Il s'agit de 13 cerfs de moins de 10 cors, et 3 de plus 10 cors.

914 Le nombre de km de clôture électrique conventionné pour la saison 2009-2010. Il était de 530 la saison précédente.

13 074 Le nombre de validations de permis au 31 mars 2011. Avec les détenteurs de droit de chasse, la FDC 21 compte 14 437 adhérents. L'année dernière, le département comptait 12 700 chasseurs.

71 Le nombre de communes concernées par les 5 plans de gestion petit gibier instaurés en 2010-2011. 27 073 C'est la réalisation des plans de chasse pour les trois espèces grands gibiers, 1 288 cervidés, 10 359 chevreuils et 15 426 sangliers.

2 844 Le nombre de dossiers enregistrés lors de la campagne dégâts gibiers 2009-2010, soit une baisse de 7 % par rapport à 2008-2009. Le montant des dégâts atteint 1 584 882 € (contre 1 887 216 € en 2008-2009), soit une baisse de 16 %.

Jean-Pierre POLY.

Le président Sécula a remis des décorations. Ici, il remet la médaille de bronze de l'ONCFS à Michel Couturier.

FDC21 - Julien SERE

Après l'effort… Près de 400 personnes ont participé au repas après l'assemblée.

de dégâts sont budgétisés). Ainsi, pas question pour la fédération de reconduire des cotisations à l'identique. « *Je ne veux pas annoncer l'an prochain que nous sommes en cessation de paiement. Nous sommes un conseil d'administration responsable* », a martelé le président Sécula.

Des résolutions

Pour financer ce poste, l'augmentation du timbre grand gibier, de 30 à 50 euros, a été votée. Il y a aura aussi deux autres armes : les prélèvements et la prévention. Ce qui n'a pas empêché Étienne Berger, trésorier de la FNC qui représentait le président de la FNC, Bernard Baudin, de lancer à l'adresse des parlementaires et représentants de l'administration : « *Si nous voulons garder une chasse populaire, il faut que cette difficulté soit prise en compte au plus haut niveau de l'Etat. Ce que veut la FNC, c'est que les territoires non chassés, par exemple, deviennent responsables des dégâts qui en découlent* ». Le message sera-il entendu ?

L'exposition annuelle a rassemblé d'impressionnants trophées de cerfs.

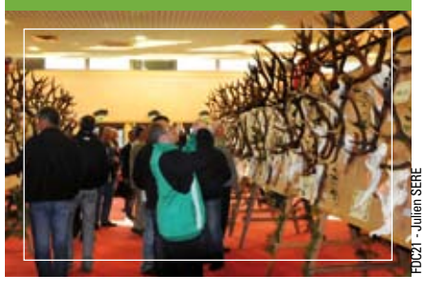

FDC21 - Julien SERE

En attendant, la prévention passera aussi par une meilleure entente avec le monde agricole. « *Si nous travaillons main dans la main, nous maîtriserons les dégâts. Cela marche dans d'autres départements* », a précisé le président Sécula, non sans rappeler que « *dans trois ans, sera renouvelé le schéma départemental de gestion cynégétique* ». Les chasseurs misent donc sur cette durée pour que la situation redevienne « *supportable pour tous* ». C'est l'objectif de la fédération qui aidera notamment les sociétés qui le souhaiteront. Avec toujours la responsabilisation en ligne de mire.

JUSQU'AU 15 OCTOBRE 2011

Spécial Chasse : Ne ratez pas l'ouverture !

14€90

Chemise Caribou
LMA
Chemise en Twill.
100 % coton tissé teint 115 g/m².
Couleur beige.
Tailles 2 à 6.

79€50

Brodequins Step GTX
LE CHAMEAU
A utiliser sur terrains variés par tous les temps : robustesse (en croûte de cuir et pare-pierre avant) imperméabilité et respirabilité (membrane Gore-tex®). Semelle en caoutchouc avec un relief marqué pour une accroche sur tous types de terrain. Couleur kaki.
Pointures 39 à 47.

24€90

Pull chasse col camionneur
LMA
100 % polyester 320 g/m²
2 poches. Couleur kaki.
Tailles S à 3XL.

75€00

+1 sac offert

Bottes Parcours
AIGLE
Tige caoutchouc naturel Gomma plus (forme ajustée à la cheville). Doublure (tricot) polyester traité Sanitized, imputrescible, lavable et séchant rapidement. Première de propreté doublée Softex, traitée Sanitized. Semelle caoutchouc bi-mélange Actigrip. Couleur bronze/noyer.
Pointures 40 à 47.

5€90

Casquette chasse
Casquette « battue » réversible orange, en polyester/coton, fourrure 100 % acrylique.
Couleur kaki.
Tailles 56/58 et 59/61.

85€00

Veste Camou Brocard Percussion®
Extérieur 100 % polyester avec membrane laminée imperméable et respirante, coutures étanches, doublure 100 % polyester. Renforts et soufflets de confort aux épaules, capuche intégrée au col. Poches repose-mains, grandes poches basses avec 2 rangées de cartouchières intégrées (balles et plombs) et pattes de maintien d'ouverture, 4 poches intérieures, anneau porte-gibier carnier doublé PVC détachable sur 3 côtés.
Couleur camouflage Realtree.
Tailles S à 3XL.

45€00

Fuseau Camou Brocard Percussion®
100 % polyester avec membrane laminée imperméable et respirante, coutures étanches, doublure 65 % polyester, 35 % coton. 6 poches + 1 poche couteau ceinture anti-glisse élastiquée bas zippés. Couleur camouflage Realtree.
Tailles 38 à 56.

Gamm vert *le goût du jardin*

PROMOTIONS VALABLES DANS TOUS LES MAGASINS GAMM VERT PARTICIPANTS

L'art de la traque

Gilet Traque Percussion®
Ripstop 100 % polyester 600D 2 poches basses avec cartouchières intégrées, 2 fentes passe-main, 2 poches intérieures, renforts aux épaules, carnier doublé PVC détachable sur 3 côtés, système de réglage à la taille. Couleur orange. Tailles M à 2XL.

29€00

49€00

Cuissard Traque Cordura® Percussion®
Tissu Cordura® 1000 deniers avec enduction PU imperméable et respirante, coutures étanches fentes passe-main, 2 poches zippées, ceinture élastiquée et antiglisse. Passants de ceinture intérieurs. Boucle de ceinture. Couleur orange. Tailles 1 à 4.

95€00

Veste Traque Cordura® Percussion®
Tissu Cordura® 1000 deniers avec membrane laminée imperméable et respirante, coutures étanches, doublure filet anti-transpiration. Système de ventilation sous les bras et dans le dos. Renforts aux épaules, poches repose-mains, grandes poches basses avec 2 rangées de cartouchières intégrées (balles et plombs) et pattes de maintien d'ouverture, 4 poches intérieures, carnier doublé PVC détachable sur 3 côtés. Capuche amovible. Couleur orange. Tailles S à 4XL.

Aliments pour chiens actifs

9€50

Nutrideal Forme
Croquettes aux viandes pour chien adultes.
Le sac de 15 kg.
Soit 0,63 € le kg.

14€90

Aliment complet en croquettes pour chiens actifs
Le sac de 20 kg. Soit 0,75 € le kg.

4€50

Collier pour chien
En PVC. Peut se couper à la longueur désirée. Couleur rouge. Longueur 55 cm.

4€90

Goudron Sanglier *VITEX*
Le goudron facile d'emploi. Badigeonnez quelques arbres déjà fréquentés si possible, (1 sur 50 ha), entre 50 et 80 cm du sol, à raison de 1 à 1,5 kg par arbre. Pour mieux fixer le produit, faire des saignées dans les arbres choisis et en remettre régulièrement pour renforcer l'odeur et compenser le prélèvement.
La bouteille de 1,25 kg. Soit le kg : 3,92 €.

8€40

Nécessaire de nettoyage
Pour le nettoyage des fusils.
Boîte plastique comprenant :
- Baguette bois 3 pièces monture cuivré
- Brosse spirale acier
- Brosse laine
- Brosse crin
- 1 aérosol d'huile

Etui matelassé à fusil
Etui matelassé avec poignées et bretelles.

Exclusivité Gamm vert

9€90

TYPOCENTRE

gammvert.fr

Prix de vente maximum conseillés pendant la durée de la promotion. Nous avons commandé les articles en quantité suffisante.
Si un produit venait à manquer avant la fin de la promotion, nous vous fournirons un produit équivalent au même prix dans les meilleurs délais.
Photos Gamm Vert Sud et Est. Les photos ne sont pas contractuelles.
Des différences peuvent exister entre la photographie et l'article mis en vente - Ne pas jeter sur la voie publique.

Gamm vert

TUBERCULOSE BOVINE

La faune sauvage sous surveillance

Un programme de recherche est actuellement mené dans le département afin de mieux comprendre les conditions de transmission de la tuberculose bovine entre la faune sauvage et les bovins. La collaboration des chasseurs est demandée.

Sensibles à la tuberculose bovine, le sanglier et le blaireau sont depuis mars dernier l'objet d'une étude universitaire. Menée par Ariane Payne, vétérinaire à l'unité sanitaire de faune, son objectif est de comprendre les conditions de transmission de la maladie entre la faune sauvage et les bovins, dix sangliers adultes et dix blaireaux adultes, appartenant si possible à des groupes différents, seront équipés de colliers GPS.

Des dispositifs de capture sont actuellement en place autour de Vénarey-les-Laumes et dans la vallée de l'Ouche, et sont agrainés régulièrement depuis le mois de mai. Afin d'identifier les groupes lors de nouvelles captures ou en surveillance photo et vidéo, des boucles auriculaires seront posées sur tous les animaux capturés. Ces marques portent l'inscription « ONCFS » ainsi qu'un numéro d'identification. Les animaux seront suivis au moins jusqu'en octobre 2012.

Lors de cette saison de chasse, nous demandons aux chasseurs de ne pas tirer de sangliers équipés de colliers GPS, afin que l'étude puisse être menée à terme. Si l'un d'eux était toutefois abattu, nous vous invitons à récupérer le matériel et le transmettre rapidement à l'ONCFS ou à la Fédération départementale des chasseurs.

Un autre type de collier qui sera posé sur les animaux

Brigitte Biasino

Une laie subadulte marquée d'une boucle auriculaire. Les animaux peuvent être tirés pendant la chasse sans problème, mais le retour de boucle et les prélèvements pour la recherche de tuberculose sont importants à réaliser.

Les sangliers portant uniquement des boucles auriculaires peuvent être tirés, mais le retour d'information est important. Nous serions reconnaissants aux chasseurs de nous signaler le numéro des animaux abattus et l'endroit précis de leur prélèvement. De plus, ces animaux ayant fait l'objet de prélèvements pour la recherche de tuberculose bovine lors de leur capture, l'analyse des prélèvements réalisés sur l'animal mort nous intéresse au premier chef afin de recouper les résultats avec les analyses déjà effectuées.

Nous vous informerons sur l'avancée du programme dans les prochains numéros et sur le site Internet de la FDC 21.

Pour plus d'informations et pour tout signalement d'animaux marqués ou équipés, vous pouvez contacter
Ariane PAYNE, responsable du programme :
06 84 20 99 48
ariane.payne@oncfs.gouv.fr

EN BREF

Cartes de prélèvements : les nouveautés

Sur les constats de tir sanglier, nous avons ajouté une catégorie concernant les animaux non-reproducteurs de moins de 35 kg. Cette décision fait suite aux réflexions sur le Plan National de Maîtrise du Sanglier (PNMS), afin d'affiner nos connaissances sur la qualité des prélèvements de sanglier.

Sur les constats de tir des grands cervidés, figure une case « gestante » afin de collecter des informations sur le taux de fécondité des biches et bichettes. Ces renseignements viendront compléter les éléments de décision pour l'orientation des prélèvements. Nous souhaitons l'implication de tous et en particulier des GIC pour obtenir des renseignements fiables et exploitables.

DERNIÈRE MINUTE

Enlèvement des déchets et viscères

Comme inscrit dans le budget adopté en Assemblée Générale, la Fédération subventionne désormais 50 % de la facture d'enlèvement et de traitement des déchets et viscères issus de la chasse.

Cette subvention ne concerne ici que les Sociétés **volontaires et en zone blanche** : la zone indemne de dispositions réglementaires liées à la lutte contre la Tuberculose bovine. En zone « rouge », d'autres dispositions existent, par convention avec les différents acteurs concernés, dont l'Administration.

La Fédération a signé un contrat-cadre avec SARVAL (*ex. SARIA*) qui prévoit, entre autres dispositions, que les Sociétés ou groupements de Sociétés (dont GIC) qui s'engagent dans la démarche :

- S'équipent de bacs standardisés et les entretiennent régulièrement à l'eau,
- Réduisent au maximum les points de collecte,
- Fassent enlever au moins 100 kg par passage (sinon, surfacturation)

L'achat des bacs demeure à la charge des Sociétés (tarifs de groupe et subventions envisageables), et les factures d'enlèvement seront adressées directement aux Sociétés qui demanderont ultérieurement leur subvention à la FDC. Les Services fédéraux sont disponibles pour faciliter les démarches des Sociétés ou Groupements qui souhaitent collecter leurs déchets de chasse, à l'exemple du GIC de Cîteaux.

Formations, le bilan

De nouvelles formations ont été organisées par votre Fédération depuis 2006. Elles répondent aux évolutions réglementaires dans différents domaines, mais aussi aux attentes de nos adhérents actuels ou futurs de formation spécifique comment la « chasse accompagnée ».

Depuis 2008, une nouvelle formation « Sécurité à la chasse » a été mise en place. Elle intègre un volet pratique avec une mise en situation, un sanglier courant, le tir depuis un mirador….

Futurs chasseurs, archers, piégeurs, gardes particuliers… Au total plus de 2 600 personnes ont suivi ces formations dédiées à l'hygiène, la venaison, aux gardes particuliers ou encore à la chasse accompagnée, dont 1 242 candidats à l'examen du permis de chasser.

En collaboration avec la Commission fédérale «Communication», la Commission «Formations» a élaboré le nouveau catalogue de formations ainsi qu'une nouvelle fiche d'inscription.

Beaucoup de travail reste à accomplir. Nous devons également susciter l'envie de suivre ces formations qui sont totalement gratuites, à l'exception de celle au permis de chasser. Former et informer, font partie des rôles majeurs de la Fédération des chasseurs. Tous les acteurs s'attachent à les mener à bien auprès des chasseurs de la Côte-d'Or.

BATTUES DE GRANDS CERVIDÉS

Éviter les erreurs de tir

L'identification des grands cervidés en battue s'avère parfois difficile. Les principales confusions se font entre C1et C2, biche et petit daguet, biche ou bichette et faon, biche et cerf mulet en février. Quelques règles simples peuvent souvent vous éviter le désagrément d'une erreur de prélèvement.

- Pour les C1, privilégiez le tir de cerfs à pointes sommitales uniques (daguets, 6 ou 8 cors) ou 10 cors à grande fourche.
- Faites réaliser plus rapidement le plan de tir des faons que celui des biches.
- Ne tirez jamais un animal non coiffé se présentant seul.
- Ne tirez jamais dans une harde dont les animaux sont de même corpulence (harde de petits daguets).

LES ÉCHOS de la Fédération

LÉGISLATION

Tuberculose bovine et agrainage du sanglier

L'agrainage du sanglier est désormais interdit sur 352 communes du département par l'arrêté préfectoral n° 339/2011/DDPP. Cette disposition est entrée en application depuis le 1er septembre 2011.

Cet AP «sanitaire», porté par la DDPP 21 (Direction départementale de la protection des populations), est motivé par les préconisations de l'ANCES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), de l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) et du Comité d'Experts DGAL (Direction générale de l'alimentation) dans le cadre de la lutte contre la Tuberculose bovine.
Comme il en avait été convenu avec la DDPP 21, en particulier lors de notre réunion commune à Marsannay-la-Côte en février 2011, cet Arrêté Préfectoral précise que 133 des 352 communes peuvent bénéficier d'une dérogation à l'interdiction d'agrainage. 7 cas de figures peuvent désormais se présenter en Côte-d'Or en termes de pratique de l'agrainage. Les 909 présidents des sociétés concernées ont reçu un courrier personnalisé.

Retrouvez l'arrêté préfectoral complet et tous documents utiles en téléchargement notre site Internet www.fdc21.com.
(peut ajouter une photo de sanglier pour illustrer)

Le sanglier n'est plus nuisible… pour l'instant !

Selon les termes de l'arrêté préfectoral «nuisibles» du 30 juin 2011, considérant :
«Qu'il est attendu que les actions de chasse, dans le cadre des plans de chasse individuels accordés, contribuent fortement à une réduction significative des populations de sanglier ;
«Que l'avancement de l'exécution des plans de chasse sanglier apportera des renseignements sur l'évolution des niveaux de populations ; *«Que le classement du sanglier comme espèce nuisible pourra être examiné ultérieurement afin,*

Eric Isselée-fotolia.com

notamment, de compléter les prélèvements effectués lors des actions de chasse dans les secteurs où la présence de sangliers s'avérerait encore importante mais, également, afin de poursuivre l'effort de protection des cultures». Sur proposition de la Fédération des Chasseurs de Côte-d'Or, le sanglier a été retiré de la liste des animaux classés nuisibles en Côte-d'Or jusqu'au 1er février 2012, date à laquelle le statut de cette espèce sera réétudié.
Ce retrait est donc conditionné à la bonne et régulière réalisation de nos Plans de Chasse sangliers. Sachons être dignes de la confiance que nous témoigne l'Administration sur ce dossier !

EN BREF

Réattributions : faites votre demande

Les demandes de remplacement « tir d'été » devront parvenir à la FDC21 avant le 16 octobre 2011.. Comme l'année passée, ces bracelets de remplacement « tir d'été » seront réattribués gratuitement, dans la limite des prélèvements réalisés,
Les dates limites de retour des demandes sont le 18 novembre 2011 pour la première réattribution, et le 31 décembre 2011 pour la seconde.
Les CTL correspondantes se tiendront en semaine 47 et en semaine 1/2012.

Collecte des adresses e-mail des Sociétés

Pour vous transmettre efficacement, rapidement, et à moindre coût des informations cynégétiques importantes et des modifications réglementaires de dernière minute (suspension de la chasse par temps de neige ou de gel, réduction de PMA, classements nuisibles…), la Fédération souhaite pouvoir joindre par courrier électronique chacune de ses Sociétés de chasse.
Dans quelques semaines, tous les Présidents vont être contactés par téléphone, afin qu'ils communiquent leur adresse électronique, celle d'un détenteur du droit de chasse ou d'un membre du Bureau.
Merci aux Présidents de réserver leur meilleur accueil à l'opératrice fédérale qui réalisera cette lourde tâche !

FNC

Campagne de communication nationale

Souvenez-vous de l'autocollant « *Chasseur et fier de l'être* ». Cette année, la Fédération nationale lance le troisième et dernier volet de sa campagne de communication à destination des chasseurs et du grand public, au moyen d'affiches, d'autocollants et de films promotionnels. Cette campagne de communication d'une durée de trois ans, qui a débuté en 2009, s'inscrit à la suite d'un constat mettant en évidence les nombreuses attaques des « anti-chasse », et les interrogations des « non-chasseurs ».

♦ Revaloriser l'image de la chasse en évoquant les différents thèmes inhérents à la chasse (la Chasse : une chance pour nos villages, un atout pour l'éducation, une nécessité pour l'écologie,…)

♦ Faire des chasseurs les vecteurs de l'image de la Chasse en montrant leur action dans le maintien des biotopes (la Chasse alliée de la biodiversité) et leur intégration dans la nature (la Chasse, terre de rencontres)

♦ Réaffirmer l'expression culturelle de la Chasse et recruter de nouveaux chasseurs (« *Il rêve de chasser, il a besoin de vous* », « *Libérez-vous du quotidien, rejoignez-nous* »)

Espérons que tout ce travail va porter ses fruits, et que la Chasse va retrouver sa place naturelle comme il y a 50 ans, quand on trouvait encore des histoires de chasse mêlant gibier, chiens et hommes dans les livres de lecture à l'école primaire…

EN BREF

Toujours plus nombreux !

Au 15-août 2011, plus de 5 200 validations du permis de chasser ont déjà été réalisées par le Guichet Unique fédéral, soit, par rapport à 2010, une progression de +3 % ! Souhaitons que cette tendance intermédiaire se confirme !
Les chasseurs ***en*** Côte-d'Or qui deviennent régulièrement plus nombreux des chasseurs ***de*** Côte-d'Or, voilà un exemple concret de reconnaissance cynégétique et de solidarité locale !

Vous voulez qu'on parle de vous ? !

Le site Internet de la Fédération s'est enrichi d'une nouvelle rubrique : «La presse en parle». Si vos correspondants locaux publient un article sur votre Société, si vous avez connaissance de reportages sur la chasse, y compris à la radio et à la télévision, et que vous souhaitez les partager, dites-le à la Fédération pour qu'elle les publie sur le site !
Pour la presse écrite, plusieurs possibilités (attention, pour des questions juridiques, toujours préciser le nom du journal, l'édition, la date de parution, et conserver le nom ou les initiales du rédacteur de l'article) : découper l'article et l'adresser par la Poste à la Fédération (pas de photocopie : difficilement exploitable sur Internet). Vous pouvez également le scanner, et l'envoyer à f.aubert@fdc21.com et/ou ylamb21@hotmail.com..
La Fédération se réserve la possibilité de ne pas publier tous les envois qui lui sont adressés tels que des informations non-cynégétiques, polémiques, partisanes, données incomplètes…
www.fdc21.com

TROPHÉES 2010/2011

Un beau tableau

48 des cerfs prélevés ont été côtés. Parmi eux, 7 sont des C1 de 10 cors.
41 C2 sur 110 atteignent le niveau de cotation soit 37 %, et ce malgré une moyenne d'âge à 5 ans.
65,6 % des C2 de l'UG 5 sont cotés, ils sont 31,5 % en UG9. Sur ces 2 unités de gestion, la progression des cotations est de 8 points sur l'ensemble des coiffés prélevés.

Exposition des trophées 2010/2011

Zone	Nb C1	Age moyen C1	Nb C2	Age moyen C2	Cerf C1			Cerf C2			Nombre de cerfs médaillés
					Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze	
UG1	38	2,34	10	5,10	-	-	-	-	-	4	4
UG2	67	2,44	21	4,10	-	-	2	-	-	4	6
UG3	-	-	1	5,00	-	-	-	-	-	-	-
UG4	4	3,00	4	4,50	-	-	-	-	1	-	1
UG5	43	2,20	32	5,40	-	-	-	2	7	12	21
UG7	5	2,25	-		-	-	-	-	-	-	-
UG8	31	2,69	15	4,87	-	-	1	-	2	2	5
UG9	35	3,11	19	5,58	-	-	3	1	-	5	9
UG10	1	9,00	1		-	-	1	-	-	0	1
UG12	4	2,00	2	5,50	-	-	-	-	-	1	1
UG13	8	3,57	5	4,25	-	-	-	-	-	0	-
Total	**236**	**2,58**	**110**	**5,00**	**-**	**-**	**7**	**3**	**10**	**28**	**48**

REPORTAGE

UN ROI… DE LA F

Un roi dans la vallée de l'Ouche. Le grand cerf est tombé lors d'une partie de chasse sur la commune de Chateauneuf-en-Auxois. Étapes et témoignages de son règne, depuis la forêt à l'exposition des trophées de la FDC 21.

Raphaël Jourdan

Rencontre unique

Raphaël Jourdan, de Plombières-lès-Dijon, est photographe animalier amateur depuis 5 ans. Il a eu la chance de prendre en photo le cerf dans les environs de Chateauneuf-en-Auxois au moment du brame. « *C'était le matin du 1er octobre 2010. Il faisait encore nuit. Il y avait déjà des cerfs et des biches dans une prairie. Je les ai contournés pour ne pas les déranger, puis me suis posté sur un plateau derrière une pile de bois. J'ai attendu la lumière du jour, mais les animaux étaient rentrés à couvert. Puis, j'ai vu arriver ce cerf en solitaire. Il suivait la piste des biches comme un chien et montait sur moi. Il est passé deux fois à une quarantaine de mètres. C'est la première fois que je le voyais, et je ne l'ai jamais observé de nouveau.* »

Tir précis

René Charache est actionnaire sur la chasse communale de Chateauneuf-en-Auxois. En ce matin du 30 octobre 2010, c'est jour de battue. « *Nous avons droit à deux cerfs pour la saison. Le président nous avait autorisés à tirer un quatorze cors. Arrivé au pied de mon mirador, il pleuvait un peu. Surtout, il y a avait du vent, ce qui aurait rendu quasi-impossible de tirer depuis l'affût. Il bougeait trop. Puis, le vent est complètement tombé. Il était plus de 10 heures quand j'ai vu apparaître ce cerf sur la droite. Il longeait un grand champ de colza. Le temps de bien l'identifier, j'ai appuyé mon express sur le mirador et j'ai attendu qu'il passe à ma hauteur.* » Le cervidé qui pèse près de 190 kg tombe, foudroyé d'une balle en plein cœur. « *C'est une belle émotion ! Et cela au moment du tir, puis quand je me suis approché de l'animal et que j'ai vu ce trophée. Je souhaite à tout chasseur qui voudrait tuer un cerf d'avoir la chance d'en prélever un identique*, rapporte René Charache. *Nous n'avions pas connaissance de cet animal…* »

ORÊT À L'EXPOSITION

Préparation

Taxidermiste à Labergement-les-Seurre, Mado Kieffer a préparé le «massacre» pour l'exposition annuelle des trophées de grands cervidés. Les règles sont strictes. « *Nous n'avons pas le droit de teinter le trophée, de rajouter de la cire. Il nous est également interdit d'utiliser de l'huile de lin. Il faut qu'il soit propre, mais brut. De plus, il faut garder une demi-machoire pour l'estimation de l'âge* », explique la professionnelle. « *La tête est conservée en chambre froide en attendant de la préparer. Après décongélation, elle est dépouillée. On gratte le maximum de viande, on la scie puis on la fait bouillir une bonne heure. Quand elle est bien nettoyée, on la plonge dans de l'eau oxygénée, un jour et demi environ, puis on la fait sécher. Le massacre peut alors partir à l'exposition. Quand il revient, on peut le monter sur un écusson. Si le tireur veut garder la tête, le crâne entier est présenté. On enlève le cerveau. On défait la peau, on la lave. On dédouble les yeux, les lèvres, les oreilles. On garde la peau dans un bain de tannage. La tête est montée après l'exposition.* » À noter qu'un particulier peut préparer lui-même son massacre, mais il doit aussi l'emmener à l'exposition car celle-ci est obligatoire.

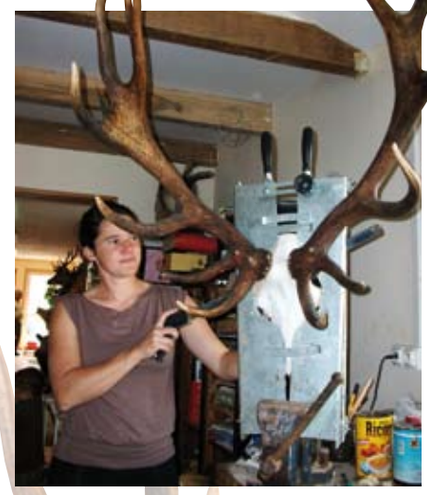

Opération séduction

Passionné de cerf et collectionneur de mues, Jean-Claude Orecchioni est cotateur depuis 2010. Il a noté le trophée (photo) avec Eric Sabarly. Ils étaient 12 cotateurs en tout, dont certains venus de régions comme l'Alsace, sous l'égide de l'Association Française de Mensuration des Trophées. Jean-Claude Orecchioni se souvient bien de ce cerf, qu'il qualifie comme « *l'un des plus beaux de la dernière saison* ». « *Il faut deux cotateurs pour chaque massacre* », précise-t-il. « *À la pesée, celui-ci a affiché 7 kg. Nous mesurons également la longueur et la circonférence des merrains, la longueur des andouillers, la circonférence des meules et nous attribuons aussi des points de beauté en fonction du grain, de la couleur…* » L'animal a obtenu 190,45 points, soit le niveau argent (délivré à partir de 185 points).

C'est également à l'occasion de la cotation des trophées qu'est appréciée l'usure de la dentition afin de déterminer l'âge de l'animal ; celui-ci avait 8 ans.

Un beau trophée

Le cerf de René Charache est enfin visible le 16 avril 2011 à la traditionnelle exposition annuelle des trophées de grands cervidés au Palais des congrès de Dijon. Les animaux sont présentés par Unités de Gestion Cynégétiques (UG)

Avec 190,45 points, le trophée n'atteint pas le niveau or qui reste exceptionnel : il n'y en a eu que trois décernées sur toute la Côte-d'Or la saison dernière ! Ce trophée fait donc partie des plus beaux cerfs prélevés en 2010-2011. Le roi de la Vallée de l'Ouche a donc été immortalisé sous forme de «massacre» qui a rejoint les trophées de René Charache. C'est son plus beau trophée de cerf coiffé !

LES ACTUS

PMA Bécasse

Préparez vos carnets !

La saison 2011-2012 verra la mise en application du Prélèvement Maximum Autorisé (PMA) National. Demandé depuis plusieurs années par les Associations de bécassiers, il met un terme aux distorsions que l'on observait d'un département à l'autre. Une belle avancée pour la gestion de cet oiseau.

Une majorité des départements avait instauré « leur PMA ». Rien n'était harmonisé : un chasseur pouvait détenir et utiliser autant de carnets de prélèvement que de départements chassés, voire n'utiliser aucun carnet dans les départements sans réglementation.
Depuis la saison 2003/2004, la Côte-d'Or a opté pour un PMA de 30 oiseaux par saison : 5 par semaine et 2 par jour, avec un carnet de prélèvement. La saison dernière, il était complété de languettes de marquage à apposer à la patte de la bécasse dès son prélèvement, pour un contrôle précis des oiseaux tués.
Pour le PMA bécasse national, plusieurs sondages ont été menés par la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs), provoquant de nombreux débats, reflets des disparités de population selon les lieux d'hivernage du gibier migrateur. Les craintes étaient nombreuses : surcoût de fonctionnement pour la Fédération lié à la mise en place et à l'exploitation des données recueillies, risque de voir le Ministère « prendre la main » sur des décisions relevant des chasseurs et étendre cette « mainmise » à d'autres espèces ou encore de voir s'ajouter des contraintes administratives pour les chasseurs.
Lors de l'assemblée générale de la FNC, nous n'avons eu aucune hésitation à voter en faveur de d'un PMA National de 30 oiseaux par saison, assorti d'un carnet de prélèvement et d'un dispositif de marquage. Cette réglementation a été adoptée à plus de 70 % des Présidents de FDC. Elle laisse la faculté à chaque département de fixer un quota intermédiaire (par jour, par semaine, par mois…).
L'Arrêté Ministériel du 31 mai 2011, vient confirmer cette décision de bon sens qui honore les chasseurs, démontrant au Grand Public et à notre Administration de Tutelle notre responsabilité dans la chasse de cet oiseau migrateur dont l'aire de répartition est Européenne, de l'Oural à l'Atlantique, et de la Scandinavie à la Méditerranée.
Notre FDC est confortée dans sa « gestion » de l'espèce, par une reconnaissance nationale, et notre PMA départemental se trouve donc « labélisé » PMA national.
Cette saison, nos quotas intermédiaires restent les mêmes. Ils pourront être adaptés à des circonstances exceptionnelles, comme cela a été le cas la saison dernière suite à la mauvaise reproduction la saison dernière, ou lors d'une période de « gel prolongé » mettant en péril les populations.
Une harmonisation « régionale » des quotas intermédiaires sera recherchée avec les Fédérations des départements voisins pour les saisons prochaines.

Le PMA bécasse en chiffres

Le suivi réalisé par les carnets montrent les évolutions par saison (noter la mauvaise année de reproduction 2010/2011).

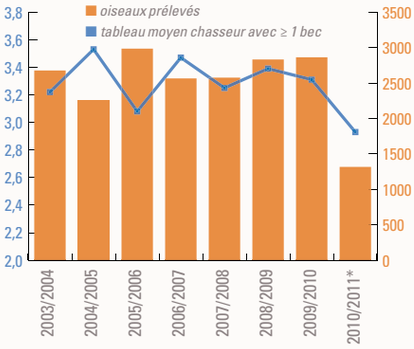

** Pour 2010/2011, le bilan est partiel car il est basé sur les carnets retournés à la FDC au 24/08/2011. 64 % des carnets étaient restitués au 24/08/11*

Quotas intermédiaires des départements voisins

	SAISON	SEMAINE	JOUR
71	30	/	/
58	30	5	3
89	30	/	/
39	30	/	3
70	30	/	3
52	30	6	3
10	30	/	/

En pratique

Chaque chasseur de Côte-d'Or, ayant demandé lors de la validation annuelle du permis un carnet de prélèvement national, a reçu une note explicative, laquelle figure également à l'intérieur carnet.
Si vous chassez sur plusieurs départements, vous devez utiliser uniquement le carnet délivré par votre département de validation.
Vous devez néanmoins vous renseigner sur les quotas intermédiaires du département où vous allez chasser : c'est le quota le plus limitant qui définit votre limite de prélèvement.
Ainsi, un chasseur ayant une validation du Département 71 (qui n'a pas de quota intermédiaire, mais seulement le PMA national « saison »), ne pourra pas chasser la bécasse en Côte-d'Or s'il a déjà prélevé, n'importe où, 5 oiseaux au cours de la même semaine civile (il aurait déjà atteint le quota hebdomadaire de Côte-d'Or).

Trois grandes règles:

- 30 oiseaux maximum par saison, sur l'ensemble des départements.
- Tous les oiseaux tués doivent être marqués sur votre carnet national
- Le quota intermédiaire est celui du département dans lequel vous êtes en action de chasse au moment du contrôle.

Cette année…

Contrairement à l'année dernière, les conditions climatiques ont été beaucoup plus favorables sur les sites de nidification, principalement en Russie. Nous devrions donc avoir une meilleure migration avec une population de jeunes/adultes rééquilibrée.
Bonne chasse à tous avec ces nouvelles règles.

PETIT GIBIER

UNE SAISON PROMETTEUSE

Les chasseurs de Côte-d'Or avaient rendez-vous le 18 septembre avec l'ouverture du petit gibier. Dans les secteurs où les sociétés font des efforts de réimplantation de perdrix ou faisans, les résultats se font sentir, même si par endroits les observations ne sont pas au niveau des attentes après un printemps prometteur. Gros plan sur les Groupements d'intérêt cynégétique de Côte-d'Or et état des populations de petits gibiers à la veille de l'ouverture générale.

ÉTAT À L'OUVERTURE, ESPÈCE PAR ESPÈCE

LE LIÈVRE

Note de reproduction : 4/5

Bonne année de reproduction pour le lièvre, voire très bonne par endroits. Beaucoup de jeunes levrauts ont été observés au printemps et au début de l'été, mais il faut rester vigilant car la plus forte mortalité survient l'été (maladie, prédateurs…). *« Les sociétés de chasse devront adapter leurs prélèvements en fonction des populations existantes »*, explique Stéphane Jailly, technicien à la FDC21.

LA PERDRIX GRISE

Note de reproduction : 4/5

D'après les premières informations remontant de terrain*, la reproduction de la perdrix grise, où il existe évidemment des oiseaux à l'état sauvage (bien trop peu dans le département), est considérée comme bonne. Des compagnies de 9 à 10 jeunes par poule ont été signalées (plaine de Genlis…), ce qui est supérieur à l'an dernier (de 7 à 8 jeunes par poule).

LA PERDRIX ROUGE

Note de reproduction : 3,5/5

La reproduction est considérée comme « correcte », malgré des observations assez « sporadiques » dans les différents GIC. Par endroits, 4 à 5 jeunes par poule ont été observés (plaine de Genlis, Val de Saône). Il y a de la reproduction d'oiseaux de manière ponctuelle, bien souvent pas d'origine sauvage, des oiseaux reproducteurs qui ont survécu à la saison de chasse précédente et à l'hiver.

LE FAISAN

Note de reproduction : 2,5/5

Malgré des conditions climatiques clémentes au printemps, la reproduction est plutôt moyenne, avec 4 à 5 jeunes par poule sur les secteurs en GIC (Saône Nacey et Val de Saône…) Il y a eu sans doute de la mortalité en début juillet quand il faisait froid et humide. Il faut rappeler aussi que l'année a été particulière : les récoltes ont été réalisées très tardivement, d'où des difficultés pour observer d'éventuelles compagnies. De belles surprises sont-elles à attendre à l'ouverture ?

LE LAPIN

Note de reproduction : 4/5

Des populations sont implantées comme à Véronnes, les secteurs du val de Saône, ou de Beaune, où la reproduction a vraisemblablement été très bonne. Mais les épidémies classiques, telles que la myxomatose, la VHD (une maladie virale hémorragique), frappent à partir de la fin août. Verdict à l'ouverture.

LE CANARD COLVERT

Note de reproduction : 4/5

Bonne à très bonne reproduction en rivière du fait de l'absence de crues au printemps. Les premières couvées ont donc bien réussi, ce qui a évité le recoquetage. Certains estiment que « *la reproduction a été exceptionnelle* » pour ce gibier qui se développe de plus en plus.

LE PIGEON RAMIER

Note de reproduction : 3/5

Moyenne à bonne reproduction, mais celle-ci reste difficile à estimer. Des oiseaux nicheurs sont signalés à travers tout le département. Seule certitude, et c'est une bonne nouvelle, les populations sédentaires de pigeons ramiers sont de plus en plus nombreuses dans le département comme dans le secteur bocager de l'Auxois.

LA CAILLE

Note de reproduction : 4/5

Même si les retours d'observations restent sporadiques, il semble que la reproduction ait été bonne, à l'image de celle de la perdrix grise. Elles peuvent être chassées dès le dernier samedi d'août, avant leur départ.

CONCLUSION

Bonne année de reproduction pour le petit gibier en général, même si la déception émane du faisan commun. Dans les GIC dédiés à cet oiseau, les chasseurs espéraient mieux après les comptages au printemps et la météo qui s'en est suivie. ■

(*) bilan des observations réalisées à la mi-août

TERRITOIRE

GIC PETIT GIBIER : POUR UNE MEILLEURE GESTION

La Côte-d'Or compte sept Groupements d'Intérêts Cynégétiques petit gibier, constitués de chasseurs investis et passionnés, permettant ainsi de développer les populations. Pour le plus grand plaisir de tous…

C'est une ambition forte de la FDC 21 : développer les populations naturelles de petits gibiers. C'est également celle des GIC, les groupements d'intérêts cynégétiques qui rassemblent des territoires de chasses communales et privées. Plusieurs raisons à cela : d'abord, perdrix, faisans, lièvres, lapins… font la base de la chasse, celle qui fera venir des jeunes à cette activité, une nécessité pour pérenniser l'activité cynégétique de demain. Ensuite, c'est une question d'éthique : en limitant le lâcher de gibiers de tir, l'image des chasseurs s'en trouve renforcée. Après la mise en place l'an dernier, de plans de gestion cynégétique, un outil validé par Arrêté Préfectoral qui fixe des quotas par territoire de chasse et qui entre dans le Schéma départemental de gestion cynégétique, la Côte-d'Or compte désormais sept groupements d'intérêt cynégétique pour la perdrix, le faisan et le lièvre.

DES GIC EN PROJET

« *Et d'autres projets de création sont en cours* », rappelle Jean-Philippe Sanz, animateur de la commission « petit gibier » à la FDC21. Cette année, par exemple, des sociétés des Hautes Côtes de Nuits (Messanges, l'Etang-Vergy, Ternant…) ou au sud de Beaune (Tailly, Merceuil…), sont intéressées pour développer les populations de perdrix rouge. D'autres territoires de Côte-d'Or se lancent dans la réflexion comme Montigny-Montfort, Senailly, dans l'Auxois-nord ou Champdotre, Treclun, Echenon, ou encore dans le nord de St-Jean-de-Losne.

Quant aux GIC déjà constitués, ils continuent leurs efforts. C'est le cas du Val-de-Seine, qui a demandé à la FDC 21 la mise en place un plan de gestion lièvre pour la campagne 2011/2012 ou du Val-d'Ouche qui a vu la société de Remilly le rejoindre. Aujourd'hui, 12 % des communes du département sont soumises en plan de gestion. Quant aux résultats, après un printemps prometteur, il a fallu attendre la fin des moissons pour voir la récompense de tous ces efforts. Et revoir une compagnie de perdrix ou observer une poule et ses faisandeaux se promener le long d'une haie, à la veille de l'ouverture, n'est-ce pas déjà le plaisir de la chasse ?

INTÉRESSÉ ?

Les sociétés de chasse adhérentes qui souhaiteraient elles aussi développer du petit gibier naturel sur leur territoire sont encouragées à prendre contact avec la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or lors des réunions de secteur ou par téléphone. Outre des conseils techniques que peut apporter la Fédération, elle alloue chaque année une enveloppe globale de 120 000 euros pour aider les territoires intéressés.

Pour plus d'informations
FDC Côte-d'Or
03 80 53 00 75

GÉOGRAPHIE DES GIC

LES SEPT GIC « PETIT GIBIER » DE CÔTE D'OR

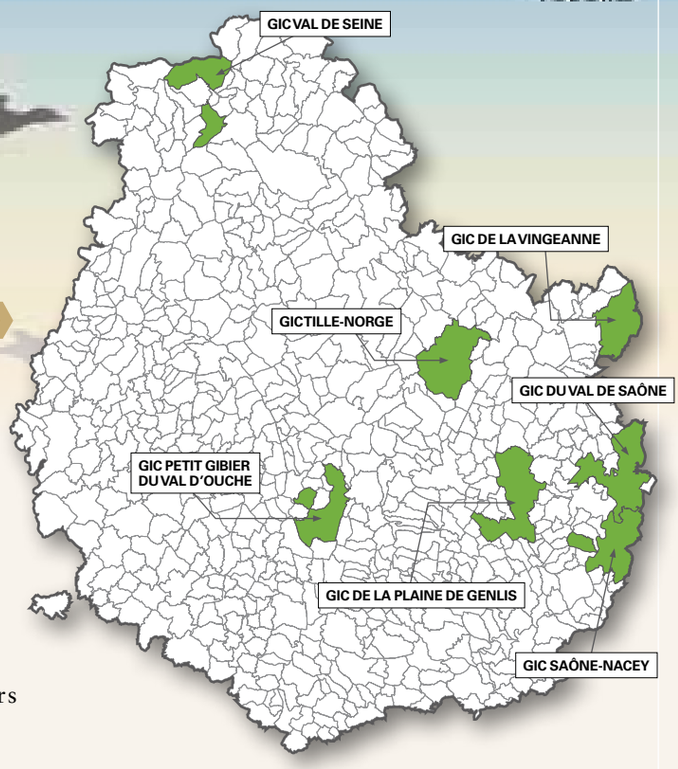

GIC DE LA VINGEANNE

C'est le 1er GIC « Petit Gibier » créé en Côte-d'Or en 1992. La constitution de ce GIC avait pour but le développement de la perdrix grise. Par la suite, le GIC s'est orienté sur la gestion du lièvre d'Europe. Pour accompagner les efforts entrepris, un plan de chasse lièvre a été instauré en 1997. Ce plan de chasse est désormais remplacé par un plan de gestion lièvre depuis la saison 2010/2011. L'objectif de ce plan de gestion reste le même : encadrer les prélèvements de lièvre sur ce secteur.

GIC DU VAL DE SAÔNE

GIC créé en 1993, il compte huit territoires adhérents en 2011 pour plus de 4 500 ha de plaine. Ce groupement avait pour but le développement de la perdrix grise, puis il s'est orienté sur la gestion du Lièvre d'Europe. Un plan de chasse lièvre a été instauré en 1995, qui a été remplacé par un plan de gestion lièvre depuis la saison 2010/2011. À partir de 2004, certaines sociétés ont commencé à travailler sur le faisan commun en aménageant leur territoire (agrainoir, non-tir du faisan commun, régulation des prédateurs…). Désormais, la plupart des adhérents travaillent au repeuplement du faisan commun avec l'aide financière et technique de la FDC 21. Lors des saisons 2008-2009 à 2009-2010, la chasse du faisan commun a été suspendue afin de favoriser l'implantation de populations naturelles de l'espèce. Désormais, un plan de gestion remplace cette interdiction de tir. En 2010/2011, une société a bénéficié d'une attribution de 15 faisans. Au printemps 2011, en moyenne 4 coqs chanteurs aux 100 ha de plaine ont été recensés sur l'ensemble du GIC ; certaines sociétés avoisinent 8 coqs chanteurs aux 100 ha.

GIC TILLE-NORGE

Créé en 2007, le GIC regroupe cette année cinq adhérents pour plus de 2 500 ha. Son but : le développement de la perdrix grise, mais une réflexion est en cours pour développer le faisan commun dans certaines communes. Un plan de gestion Perdrix grise est présent sur ce secteur.

GIC DE LA PLAINE DE GENLIS

GIC également créé en 2007. En 2011, il compte 7 territoires adhérents couvrant près de 4 500 ha. La constitution de ce GIC avait pour but le développement de la perdrix grise. Depuis 4 ans, certaines sociétés, dont le territoire est adapté au faisan commun, travaillent au développement de cette espèce. Un plan de gestion perdrix grise et faisan commun est mis en place sur ce secteur.

GIC SAÔNE-NACEY

Créé en 2008, le GIC représente 3 000 hectares de plaine et comprend quatre territoires adhérents. Sa constitution avait pour but le développement du faisan commun. Un plan de gestion est en œuvre sur ce secteur depuis 2010/2011. Auparavant la chasse du faisan avait été suspendue durant deux années. Au printemps dernier, les observations font état de 4,5 coqs chanteurs au 100 ha de plaine en moyenne sur l'ensemble du GIC, avec certaines sociétés avoisinant 8 coqs chanteurs aux 100 ha.

GIC VAL DE SEINE

GIC constitué en 2009 sur 2 500 ha de plaine. Il compte six adhérents qui ont pour but de développer le faisan commun et la perdrix rouge. Un plan de gestion pour ces deux espèces est mis en œuvre sur ce secteur depuis 2010/2011. Auparavant leur chasse avait été suspendue pendant un an. Au printemps 2011, 3,8 coqs chanteurs au 100 ha de plaine en moyenne ont été recensés sur l'ensemble du GIC. À la demande du GIC, la FDC 21 a proposé la mise en place d'un plan de gestion lièvre pour la campagne 2011/2012.

GIC PETIT GIBIER DU VAL D'OUCHE

C'est le dernier GIC en date. Il a été formé en 2010 et représente 2 000 ha de plaine et six territoires. Un plan de gestion faisan commun est mis en œuvre sur ce secteur pour 2011/2012. Auparavant la chasse du faisan avait été arrêtée par le GIC. ■

Depuis deux saisons, le GIC Saône-Nacey travaille à la réimplantation de faisans communs, notamment en utilisant des volières.

Rencontre

Pascal Charton
Président de GIC

LA PASSION DU PETIT GIBIER

Créer un GIC Petit gibier demande beaucoup d'investissements de la part des chasseurs. Mais n'est-ce pas le prix à payer pour retrouver du « vrai » gibier ? Rencontre avec un passionné, Pascal Charton, président du GIC Saône-Nacey.

Passion, dialogue et régulation. Voici les ingrédients pour ceux qui voudraient développer des populations de petits gibiers sur leur chasse. À condition aussi de vouloir jouer en équipe. « Pour créer un Groupement d'intérêt cynégétique, il faut déjà s'y prendre longtemps à l'avance », explique Pascal Charton, président du GIC Saône-Nacey (Auxonne, Flammerans, Villers-les-Pots et Soissons) dédié au faisan commun. « Il a fallu discuter avec les chasseurs de la société, ceux des communes avoisinantes, les agriculteurs. Cela représente trois ans de dialogue. » Depuis, deux saisons de chasse se sont écoulées avec la réimplantation de faisans communs et l'interdiction de les tirer. Signe que l'investissement des chasseurs commence à porter ses fruits, 49 jeunes oiseaux ont été observés au printemps dernier. « C'est grâce au travail de tous, mais aussi à l'investissement de la fédération des chasseurs qui croit au développement du petit gibier. Sans eux, aussi, on n'aurait rien pu faire », salue Pascal Charton.

DE NOMBREUX EFFORTS

Des terrains ont été loués pour implanter des cultures à gibier. La superficie en jachère faune sauvage représente 12 ha et coûte 11 000 euros à l'année. Trois secteurs ont été mis en réserve, soit 300 ha dans des zones qui apparaissent propices aux oiseaux. En novembre, 2 km de haies seront plantées. Le tout en concertation avec le monde agricole. Le petit gibier demande de nombreux efforts, il y a beaucoup de pertes par rapport au nombre d'oiseaux réimplantés, sans oublier que l'on reste dépendant des conditions climatiques. *« C'est un travail de tous les jours. Il faut être tout le temps sur le terrain. Il y a l'entretien des volières, les agrainoirs à disposer et à alimenter, la régulation des prédateurs, surtout au printemps et l'été… »* Les prédateurs ? Ce sont les 102 renards piégés ou tirés cette année (à la fin juillet), et les 400 corneilles régulées. *« Réguler, ce n'est pas exterminer non plus »*, insiste Pascal Charton.

Si le tir du faisan commun est encore interdit cet automne, les sociétés compenseront. Auxonne, par exemple, repeuplera davantage en perdrix. *« Nous accueillons également l'édition 2011 du concours Saint-Hubert sur faisans vénérés ; une centaine de faisans vénérés sera lâchée. Ils pourront être ensuite tirés par les chasseurs durant la saison. L'an prochain, nous lâcherons des faisans obscurs, car je pense que le faisan commun sera implanté. »*

Développer une population, c'est aussi tenter des expériences. Cette année, le GIC a récupéré des faisans âgés de 14 semaines dans le cadre d'un partenariat de la Fédération avec l'ONCFS. Leurs œufs ont été placés dans des couveuses. Au final, 180 poussins s'ébrouent dans deux volières mises en réserve avant d'être relâchés à 12 semaines.

Quand les 70 chasseurs du GIC pourront-ils à nouveau tirer le faisan commun ? Quand la population sera jugée suffisante après les comptages effectués au printemps. Le tout en concertation avec la Fédération et un plan de chasse à la clé. Le président est optimiste. *« J'ai bon espoir, mais cela va être long »*, souligne Pascal Charton. *« Mais pourquoi n'y arriverions-nous pas ? Tout est réuni ici pour que cela marche, il y a de l'eau, du couvert, de la nourriture… »*. Et des gens motivés. Le président espère bientôt revoir les images qu'il a connues, quand il était jeune chasseur et qu'il courait derrière des oiseaux, des vrais. ■

NICOLAS LARENTO-fotolia.com

GRAND GIBIER

TENDANCES AVANT OUVERTURE

GRANDS CERVIDÉS, POPULATION EN HAUSSE

Une hausse très importante de la population des grands cervidés dans le département a été constatée. Lors des comptages 2011, la progression a été sensible sur tous les massifs à cervidés, excepté sur le massif de Cîteaux (UG4). Dans le Châtillonnais, 1 300 animaux ont été comptés contre 860 l'an dernier, Montagne et Grolles 989 (contre 743), dans les Hautes Côtes et Vallée de l'Ouche 526 (contre 336). Ainsi, pour freiner cette progression, les attributions 2011-2012 atteignent 2 421 cervidés, cerfs, biches et jeunes. En 2010-2011, il était de 1 569, pour un tableau final de 1 286 animaux.

CHEVREUIL, AUGMENTATION DES ATTRIBUTIONS

Comme l'ensemble des espèces grands animaux, la reproduction semble avoir été correcte. Cette année encore, une augmentation des attributions a été arrêtée : 12 757 chevreuils sont attribués en 2011/2012 contre 12 067 l'an dernier (5 % d'augmentation déjà par rapport à 2009-2010) où le tableau de chasse a atteint 10 285 animaux.

SANGLIER, POURSUIVRE LES EFFORTS

Selon les observations, la présence en juin et juillet de jeunes sangliers (moins de 25 Kg) confirme qu'en l'absence de fruit forestier le rut s'est correctement déroulé sur décembre-janvier.

Nous avons également connaissance de nouvelles mises bas en début d'été qui vont grossir les populations. Tous ces jeunes sangliers devraient être fortement représentés dans nos tableaux dès l'ouverture générale. Il est donc important d'en prélever un grand nombre car, la bonne fructification forestière de cette année va favoriser leur reproduction. De plus, il faut poursuivre les efforst de prélèvements, notamment sur les points noirs définis par le Plan National de Maîtrise du Sanglier , L'attribution initiale a été revue à la hausse avec 19 555 animaux et la consigne de tirer toutes les classes d'âge et tous sexes confondus est renouvelée.

ÉVOLUTION DES PLANS DE CHASSE GRAND GIBIER EN CÔTE-D'OR

GRANDS CERVIDÉS

	Attributions	Réalisations
2003-2004	2 391	1 953
2004-2005	2 483	1 823
2005-2006	2 340	1 684
2006-2007	2 002	1 393
2007-2008	1 777	1 191
2008-2009	1 442	1 031
2009-2010	1 322	1 066
2010-2011	1 569	1 286
2011-2012	2 421	-

CHEVREUIL

	Attributions	Réalisations
2003-2004	12 136	12 008
2004-2005	13 309	13 168
2005-2006	13 666	12 143
2006-2007	13 324	10 085
2007-2008	11 244	9 196
2008-2009	10 826	9 418
2009-2010	11 387	9 968
2010-2011	12 067	10 285
2011-2012	12 753	-

SANGLIER HORS PARCS

	Attributions	Réalisations.
2003-2004		11 207
2004-2005		9 290
2005-2006	13 757	8 369
2006-2007	12 015	7 463
2007-2008	11 583	9 035
2008-2009	17 429	14 085
2009-2010	18 377	13 404
2010-2011	20 684	15 426
2011-2012	19 368	-

Sparky-fotolia.com

EXPOSITION 2010/2011

LES TROPHÉES DE L'ANNÉE

Alors que s'ouvre une nouvelle saison de chasse, le service technique de la FDC21 présente une série de trophées de cerf issue de l'exposition 2010-2011. Meilleurs trophées, têtes « bizardes », cerfs à protéger, daguets, vieux et mulets… Découverte.

Chaque année, en même temps que se déroule son assemblée générale, la FDC21 organise une exposition de trophées de cerfs. À cette occasion, l'âge de tous les animaux prélevés lors de la saison cynégétique est estimé par la Fédération des chasseurs. Parallèlement, l'Association Française de Mensurations de Trophées effectue la cotation des plus beaux spécimens. Une appréciation établie selon différents critères qualitatifs. Le service technique, sur demande de la commission grand gibier, a choisi de vous présenter une sélection de quelques-uns des trophées de l'exposition.
Son but, mettre en évidence la qualité de certains prélèvements ou trophées, les anomalies et leurs causes, la relation trophée/âge, et la nécessité d'une gestion qualitative. Il vous propose de découvrir ces trophées à travers sept catégories : meilleurs trophées, les têtes « bizardes » temporaires et définitives, cerfs à protéger, les daguets, les vieux et les mulets.

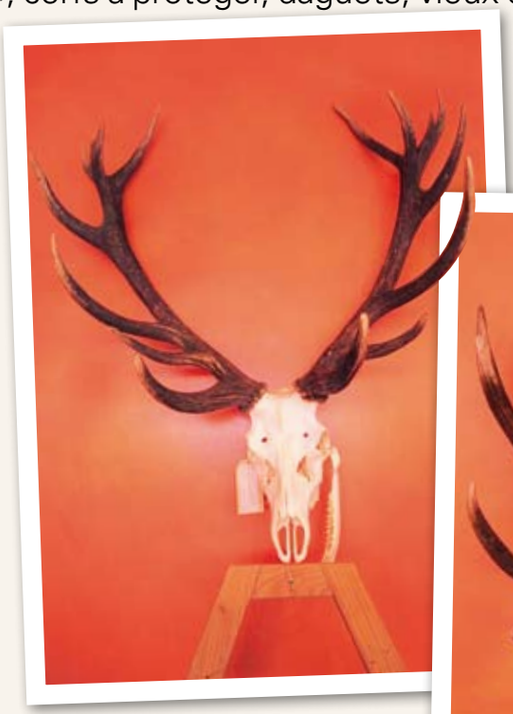

1 . UG 9 – 6e tête – 203,99 points

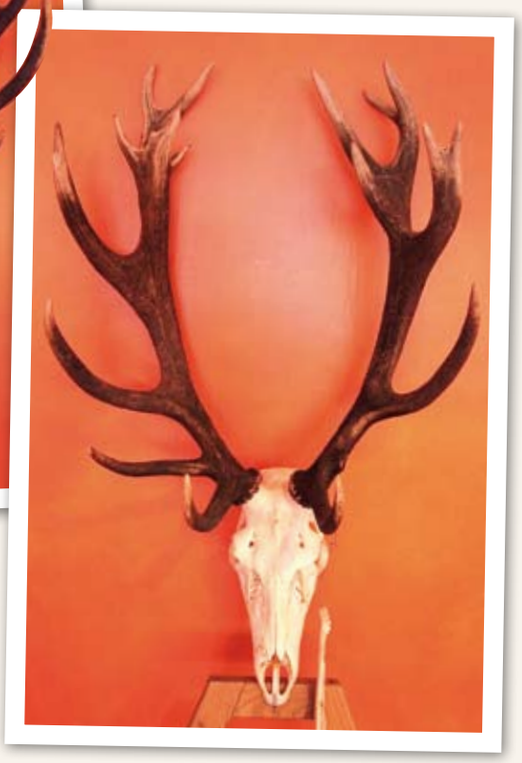

2. UG 5 – 5e tête -198,29 points

LES MEILLEURS

De ce trio, c'est le cerf le plus âgé qui a obtenu la cotation la plus faible. C'est la confirmation que les cerfs de

Côte d'Or dans leur majorité ont des trophées qui arrivent à leur apogée entre 6 et 10 ans. On notera la belle envergure du cerf record et la similitude des deux trophées de l'UG 5. Absence d'andouiller sur le bois gauche, chevillures de formes identiques, grande ressemblance de la trochure droite ainsi que des empaumures : le patriarche et un de ses fils ? âgé d'au moins 10 ans, le troisième cerf commence à ravaler. Andouillers, chevillures, trochures et épois sont peu développés. Enfin, le pivot gauche est beaucoup plus fort que le droit ; il est positionné plus près de l'œil, et de ce fait, il est fortement orienté sur le côté comme le début du merrain.

3. UG 5 – 10e tête ou plus – 195,40 points

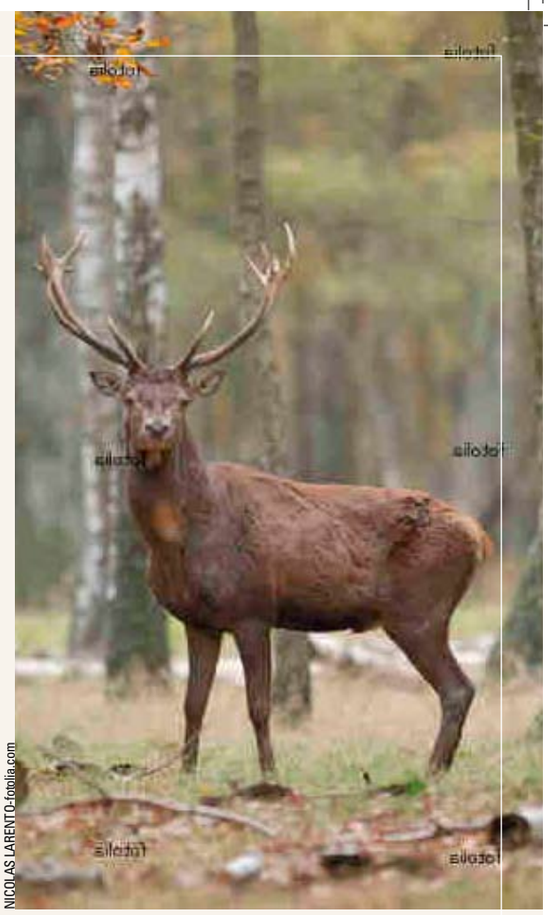

NICOLAS LARENTO-fotolia.com

LANAUD G. TAXIDERMISTE
www.taxidermie-lanaud.fr

1. UG 2 – 5e tête

2. UG 4 – 4e tête

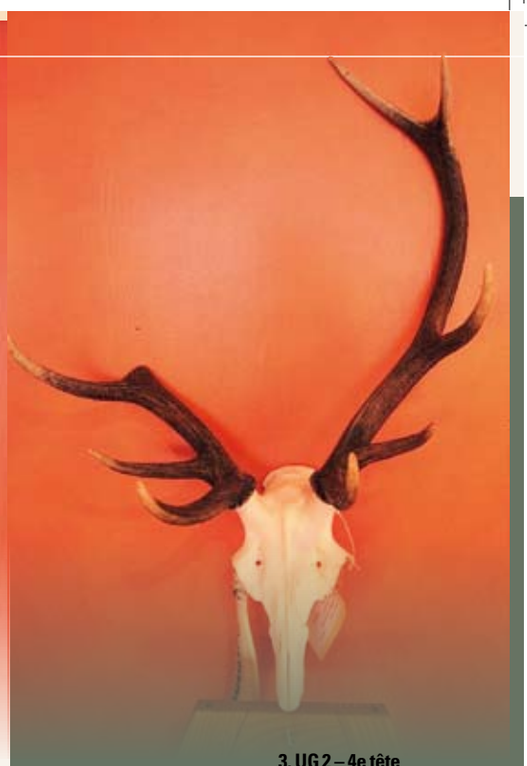

3. UG 2 – 4e tête

▲ MALFORMATIONS TEMPORAIRES : LES BOIS CASSÉS

Ces anomalies sont toujours dues à des fractures du merrain ou d'un andouiller. La plupart sont la conséquence de chocs en période de brame. Les cerfs apparaissent alors amputés d'une partie de leur ramure. Si une fracture se produit sous le velours, il y a cicatrisation et une malformation apparaît avec une déviation parfois très prononcée du bois ou de l'andouiller fracturé. L'année suivante, le cerf retrouve une croissance normale de ses bois. Le prélèvement de tels trophées n'a pas d'autre intérêt que de mener à bien la réalisation du plan de chasse.

LES TÊTES « BIZARDES » DÉFINITIVES

Une anomalie génétique (déséquilibre hormonal ou physiologique de croissance), un accident avec atteinte du pivot suite à une collision, une blessure de tir ou de brame, ou tout autre accident corporel sont à l'origine d'une tête bizarde. Contrairement aux bois cassés, l'anomalie sera définitive et répercutée, lorsqu'elle concerne un membre postérieur, sur le bois opposé à la blessure.

LES CERFS À PROTÉGER

Quelques-uns sont issus de la catégorie « Jeune », mais la majorité concerne des subadultes, de la 3e à la 5e tête. Ils sont déjà porteurs de trophées remarquables par le nombre de cors, la symétrie de leurs bois, la présence de surandouillers, de chevillures et d'andouillers d'œil bien développés. Ainsi armés, ils n'allaient pas tarder à contester les places de brame de leurs aînés. Ce qui est rassurant, c'est que ces cerfs sont présents dans toutes les UG. Ce qui l'est moins, c'est qu'un avenir aussi prometteur soit interrompu trop tôt et qu'ils soient si nombreux dans les prélèvements. Ces cerfs sont identifiables par leur vigueur, leur mobilité, leur port de tête haut et la faible masse de leurs bois. Ils sont évidemment à épargner.

LES DAGUETS

Certainement la catégorie dans laquelle nous observons la plus grande diversité de trophées. Qu'ils soient grands, courts, réguliers, lisses, perlés, clairs, foncés, asymétriques… Les premiers bois de cerfs ne donnent aucune indication quant à leur devenir.

LES VIEUX

Les cerfs de plus de dix ans sont peu représentés dans les prélèvements car ils sont très discrets et peu nombreux du fait de leur place au sommet de la pyramide des âges. Une étude menée sur une population de cerfs d'Écosse non-chassée montre qu'au-delà de neuf ans, les cerfs disparaissent naturellement. Les trophées irréguliers, sans andouillers, aux bois parfois réduits à de simples excroissances sont dus au phénomène de sénescence lié à la décalcification et à la carence alimentaire due à l'usure importante des dents. Ces cerfs sont à prélever en priorité. ■

LES CERFS À PROTÉGER

1. UG 2 – 4e tête

2. UG 5 – 2e tête

3.UG 3 – 3e tête

LES TÊTES « BIZARDES » DÉFINITIVES

1. UG 5 – 8e tête

3. UG 9 – 2e tête

2. UG 5 – 6-7e tête

Le premier cerf, dont le pivot droit a disparu, présente une plaque osseuse qui supporte un bois atrophié et sans doute permanent. Par compensation, le bois droit est fortement développé.
Les vertèbres du second cerf étaient soudées, une malformation probablement due à un accident à la mise bas, mais la raison essentielle de ce développement inhabituel des bois est sans doute la monorchidie qui l'affectait (un seul testicule). La denture de ce cerf était en très mauvais état et sa mâchoire inférieure portait encore les vestiges de ses prémolaires de lait.
En ce qui concerne le troisième cerf, c'est une ancienne blessure au postérieur droit qui est la cause de son bois gauche atrophié.
Tous les cerfs porteurs de têtes bizardes définitives sont à prélever prioritairement quels que soient leur âge et la structure de leurs bois.

LES DAGUETS

UG2

UG 2

UG 9

LES VIEUX

Arnay-sous-Vitteaux – cerf de plus de dix ans

ARMES NEUVES ET DEPOT-VENTE

Toutes les grandes marques (Blaser, Browning, Aya, Chapuis…)

PRÈS DE 100 ARMES D'OCCASION

Revisées et garanties 2 ans
dans notre atelier par des armuriers diplômés

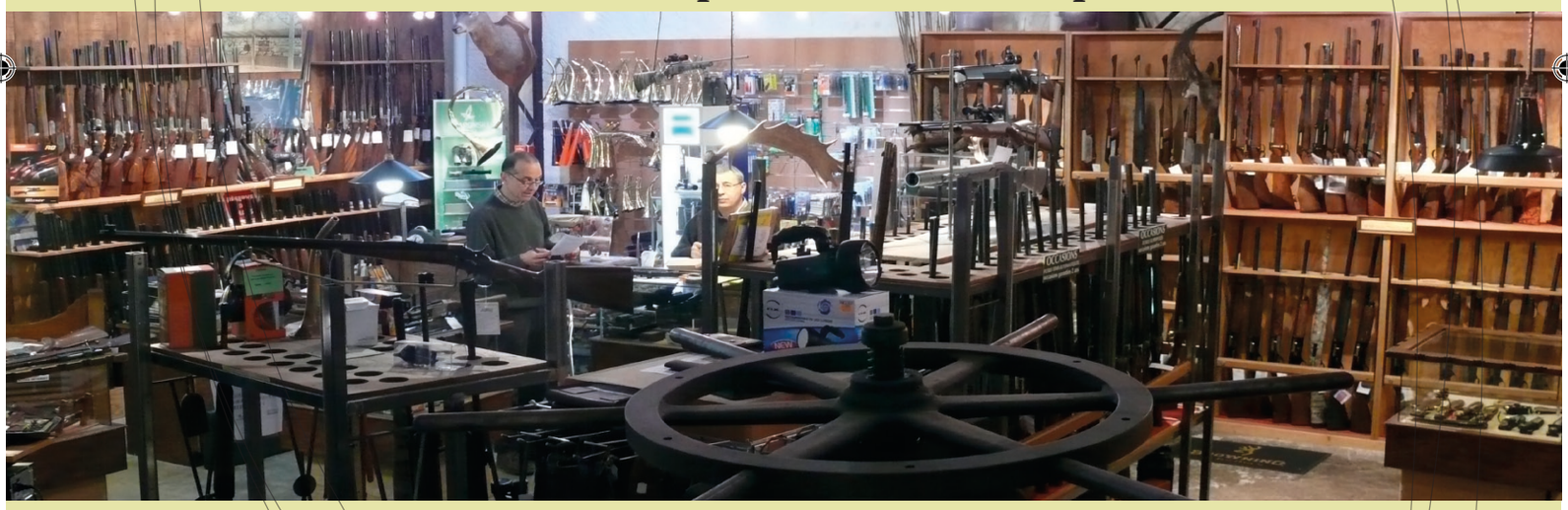

- SHOW ROOM -

ARMES DE PRESTIGE DE GRANDES MARQUES
FUSILS D'ART DE NOTRE CONCEPTION
SPECIALISTE ARMES RAYEES ET MONTAGES D'OPTIQUES
RAYON AFRIQUE

- 3 STANDS DE TIR -

Cible fixe : 25 - 50m - 100m
PARCOURS DE CHASSE – SANGLIER COURANT (sur rendez-vous)

PROFITEZ de nos tarifs «hors saison» pour l'entretien de vos armes (de février à juin)

- ZONE PIETONNE / 55 Rue aux cordiers / 71400 AUTUN -
- Tel : 03.85.52.29.86 Fax : 03.85.86.31.15 -

- Consultez notre site : www.james-autun.com -

Parking 400 places à 100m (Place du Champ de Mars)

JAMES_ARMURIER_A4_1010.indd 1 02011016 15:42:00